

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
07 JUIN 2023

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	07
Votants	11

OBJET : 2023_039 DELIB

3. MISE EN PLACE D'UNE
CONVENTION D'OCCUPATION
AU SERVICE LOCAL DE
L'EMPLOI PAR LA SOCIETE DE
RECRUTEMENT RANDSTAD
INHOUSE.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 10/07/2023

Reçu en préfecture le 10/07/2023

Publié le

ID : 059-265904003-20230619-10072023001_AB_DE



L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin à quatorze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-CEUGNART, Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE, Nicole CAMBRON, MM. Marc BEZILLE et M. Régis DEVEY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Mme Marie Françoise BILLIAU donnant procuration à Mme. Delphine BOULENGUER, Mme Eliane ROBBE donnant procuration à Mme Martine BEURAERT, MM. Joël BACLET donnant procuration à M. Joël DUYCK et M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON.

Absents : Mme Martine LORPHELIN et Mme Marie Josée RUHMAND

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président informe que le CCAS a été sollicité par la société RANDSTAD INHOUSE de Merville. Elle souhaite proposer des sessions de recrutements **au sein des locaux du Service Local de l'Emploi** tous les mardis matin de 8h30 à 12h30.

Dans l'éventualité d'une indisponibilité le mardi matin, la société RANDSTAD INHOUSE s'engage à prévenir au préalable le CCAS pour avoir une autre disponibilité dans la semaine.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, autorise son Président à signer ladite convention entre la société RANDSTAD INHOUSE et le CCAS.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Président du C.C.A.S.,
Joël DUYCK

La secrétaire de séance
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.